

Image not found or type unknown



## connaitre adresse petits-enfants

Par **franalle**, le 13/01/2025 à 09:33

Bonjour

Mon fils et sa femme français et parents de deux enfants sont en cours de divorce en Allemagne.

La mère a quitté l'Allemagne en septembre 2024 vers la France sans laisser d'adresse. Elle vit toujours en Allemagne.

En tant que grand-père, je souhaite entamer une procédure auprès d'un JAF pour récupérer mon droit de visite.

Puis-je m'adresser à un huissier ou dois-je obligatoirement passer par un avocat ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le 13/01/2025 à 09:41

Bonjour et bienvenue

Situation conflictuelle, le recours à un avocat est à privilégier.

Par **Isadore**, le **13/01/2025** à **09:49**

Bonjour,

Il n'y a pas de droit de visite des grands-parents. Il y a la possibilité pour les grands-parents à demander un droit de visite au nom du droit à l'enfant d'entretenir un lien avec les ascendants.

La différence en pratique est que vous devrez prouver que votre demande est conforme à l'intérêt des enfants. Vous n'agirez pas pour "récupérer" un droit de visite, mais pour que le juge vous en accorde un.

Avant d'agir en justice, il faut tenter une démarche amiable.

Si la mère reste silencieuse ou refuse il faudra aller en justice.

L'avocat est obligatoire. Le juge compétent sera celui du lieu de résidence des enfants.